Nations Unies A/63/346/Add.7

Assemblée générale

Distr. générale
12 mai 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 118 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Budget révisé du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2009

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport porte sur le projet de budget révisé du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2009 (exercice 2009), dont le montant net s'élève à 16 004 100 dollars (montant brut : 16 987 300 dollars). Si l'on tient compte des crédits ouverts en application des résolutions 62/238, 62/245 et 63/263 de l'Assemblée générale, ainsi que des dépenses effectivement encourues pour 2008, conformément aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée, des crédits additionnels seraient nécessaires au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) (9 362 700 dollars) et du chapitre 35 (Contributions du personnel) (983 200 dollars). Ces crédits seraient compensés par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2008-2009.

09-33521 (F) 200509 220509

Merci de recycler

Table des matières

Page

I. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie 3

A. Historique, mandat et objectif 3

B. Coopération avec d'autres organes et organismes 6

C. Facteurs externes 14

D. Ressources nécessaires 14

E. Effectifs nécessaires 15

II. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre 16

I. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

(16 004 100 dollars)

A. Historique, mandat et objectif

1. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a été créé le 15 avril 1995, sur la base du rapport du Secrétaire général (S/1995/231) et à l'issue d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/1995/451 et S/1995/452), afin de contribuer aux efforts du Secrétaire général visant à faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation dans ce pays. Dans ses résolutions 1744 (2007) et 1772 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour promouvoir un processus politique sans exclusive et obtenir une paix et une stabilité durables en Somalie.

2. Dans la lettre datée du 27 août 2007 qu'il a adressée au Président du Conseil (S/2007/522), le Secrétaire général a informé le Conseil de son intention d'octroyer au Chef du Bureau le rang de Secrétaire général adjoint, pour donner suite, à titre initial, aux dispositions pertinentes de la résolution 1772 (2007) du Conseil.

3. Dans la lettre datée du 24 décembre 2007 qu'il a adressée au Président du Conseil (S/2007/762), le Secrétaire général a rappelé qu'il avait, dans sa lettre datée du 20 septembre 2007 (S/2007/566), recommandé que le Bureau soit doté des ressources nécessaires à la mise en œuvre par l'Organisation d'une démarche intégrée en Somalie qui déboucherait sur une stratégie commune des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Dans cette même lettre, il fixait les principaux objectifs du Bureau pour 2008, qui devaient notamment consister à contribuer au renforcement des Institutions fédérales de transition et à promouvoir un dialogue sans exclusive entre toutes les parties somaliennes, à coordonner l'appui que l'Organisation leur apportait dans les domaines politique, électoral et humanitaire ainsi que sur les plans de la sécurité et du développement, de concert avec ces institutions et avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le Bureau devait collaborer étroitement avec le Siège de l'Organisation en vue de mettre au point un plan d'urgence pour le déploiement d'une éventuelle mission de maintien de la paix des Nations Unies.

4. En janvier 2008, le Secrétaire général a dépêché en Somalie une équipe interorganisations dirigée par le Département des affaires politiques, qui a procédé à une évaluation stratégique en vue d'élaborer une stratégie cohérente pour la Somalie à l'échelle du système des Nations Unies. Les conclusions et recommandations en sont présentées dans le rapport du Secrétaire général en date du 14 mars 2008 (S/2008/178 et Corr.1 et 2). L'évaluation stratégique partait du principe que les éléments des interventions des Nations Unies relevant des domaines politique, de la sécurité et des programmes devaient être étroitement liés et se renforcer mutuellement dans le cadre d'un plan d'action en trois volets. Il y était notamment recommandé : a) d'intégrer les trois volets (politique, sécurité et programmes); b) de créer, au sein du Bureau, un groupe de planification conjointe en vue d'intensifier la coordination des activités avec l'équipe de pays des Nations Unies; c) de renforcer les capacités du Bureau afin qu'il soit en mesure d'exercer ses fonctions de direction et de forger des liens avec l'équipe de pays des Nations Unies; d) de transférer le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies de Nairobi en Somalie afin de renforcer la capacité d'exécution des Nations Unies.

5. Le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 1814 (2008), fait siennes les recommandations énoncées dans l'évaluation stratégique. Dans cette même résolution, il a décidé que le Bureau, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, œuvrerait à la promotion d'un règlement global et durable en Somalie et à l'intensification de leur appui aux Institutions fédérales de transition dans le but d'élaborer une constitution et d'organiser un référendum constitutionnel et des élections libres et démocratiques en 2009, comme le prévoit la Charte fédérale de transition. Il a également prié le Secrétaire général de créer une capacité efficace au sein du Bureau en vue de contrôler et renforcer la protection des droits de l'homme en Somalie, et de mettre en place, sous les auspices de l'Organisation, un mécanisme permettant de faciliter les consultations entre les organisations humanitaires actives en Somalie.

6. Dans sa résolution 1863 (2009), en date du 16 janvier 2009, le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction la proposition formulée par le Secrétaire général tendant à la création au sein du Bureau d'une capacité spécifique, qui apporterait des connaissances d'expert dans les domaines de l'instruction des policiers et des militaires, de la planification d'activités futures de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des composantes état de droit et secteur pénitentiaire. Ces nouvelles attributions visent essentiellement à apporter un soutien au Comité mixte de sécurité somalien afin qu'il puisse mettre en place des forces de sécurité de transition (armée et police); il faut absolument veiller à ce que ces institutions de transition soient créées dans le cadre de dispositifs appropriés touchant l'état de droit et le contrôle du respect des droits de l'homme.

7. Il est prévu que les activités politiques du Bureau s'intensifieront considérablement en 2009 du fait de la consolidation du processus de paix et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti : élection d'un président, établissement du nouveau Parlement fédéral de transition élargi et réinstallation du Gouvernement à Mogadiscio. Il s'agira : a) de transplanter le processus de paix de Djibouti en Somalie; b) d'aider le Gouvernement fédéral de transition à intensifier le dialogue avec les forces d'opposition et de créer un seuil critique en faveur du processus de paix; c) de consolider les Institutions fédérales de transition. Le Bureau devra donc essentiellement s'occuper de rétablir la paix, grâce à la médiation et aux bons offices ainsi qu'au renforcement de la sécurité sur le terrain.

8. En ce qui concerne plus particulièrement les aspects politiques, le Bureau continuera à prêter appui et conseil aux Institutions fédérales de transition ainsi qu'au Comité de haut niveau pour ce qui touche à l'élaboration d'une constitution qui entrera en vigueur à l'issue de la période de transition et du code électoral, ainsi qu'à l'organisation d'un référendum constitutionnel et à la planification d'élections libres et régulières, comme prévu par la Charte fédérale de transition, laquelle constitue le cadre juridique, politique et décisionnel dans lequel s'inscriront les nouvelles institutions viables. Le Bureau aidera de plus ces dernières à créer les capacités dont elles ont besoin et il contribuera à la mise en place des administrations locales.

9. Afin de garantir que le processus politique sera ouvert à tous, le Bureau offrira ses bons offices et incitera le Gouvernement fédéral de transition à poursuivre le dialogue avec les groupes qui ne se sont pas encore joints à ce processus. Ceci se fera par l'entremise du Comité de haut niveau – où sont représentées les Institutions fédérales de transition (Gouvernement, Parlement et commissions spécialisées,

telles que la Commission de réconciliation nationale), l'ONU, l'Union africaine et la communauté internationale – qui continuera d'assurer les consultations politiques entre les parties au processus. Pour que ce dernier aboutisse, il faudra instaurer des liens étroits de consultation et de coopération entre le Gouvernement fédéral de transition, le Parlement fédéral de transition, la diaspora et la société civile. Le Bureau continuera d'œuvrer au processus politique par l'entremise du Comité de haut niveau. Ce dernier fera également office d'instance de consultation et d'échange d'informations entre les Institutions fédérales de transition et la communauté internationale pour ce qui touche aux aspects politiques et techniques. Le Comité devrait se réunir tous les mois et son ordre du jour ainsi que les membres qui y participeront dépendront des besoins du Gouvernement.

10. Pour ce qui est de la sécurité, l'accord sur la cessation de tous actes d'affrontement armés conclu par le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie le 26 octobre 2008 donne des orientations quant aux moyens de rétablir un minimum de sécurité en Somalie. Ceci passe notamment par l'institution du Comité mixte de sécurité présidé par l'ONU et la création d'une force mixte de sécurité. Comme l'a recommandé le Comité mixte de sécurité, une force nationale de sécurité dont les effectifs se monteront à 6 000 hommes ainsi qu'une force de police de 10 000 hommes seront mises sur pied pour sécuriser et stabiliser la situation à Mogadiscio, et, plus tard, sur l'ensemble du territoire.

11. Dans sa résolution 1863 (2009), le Conseil de sécurité donne des directives en vue de concrétiser la contribution de la communauté internationale à la consolidation de la sécurité en Somalie, comme indiqué dans l'Accord de Djibouti et recommandé par le Comité mixte de sécurité. La consolidation effective de la sécurité permettra au processus de paix de s'enraciner, et elle instaurera les conditions nécessaires à l'amélioration radicale de la distribution de l'aide humanitaire et de l'exécution d'activités de développement et de relèvement rapide.

12. Tant l'Accord de Djibouti que la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité font que le Bureau devra s'acquitter de nouvelles tâches, et ils en étendent les attributions puisqu'il lui faudra aider le Gouvernement fédéral de transition et le Comité mixte de sécurité à appliquer les dispositions de l'Accord relatives à la sécurité. La mise sur pied, pendant la période de transition en cours, de forces de sécurité efficaces, professionnelles, et qui devront répondre de leur action exige des capacités techniques qu'il appartiendra au Bureau, en collaboration avec ses partenaires, tels que l'AMISOM, le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de fournir au Comité mixte de sécurité en vue d'établir des institutions transitoires de sécurité. Cela suppose que l'on assure l'instruction, l'encadrement et les traitements et indemnités des membres des forces de sécurité de transition, afin de les maintenir en poste. Il faudra aussi renforcer les capacités du Comité mixte de sécurité et des membres des sous-comités afin qu'ils soient en mesure d'élaborer le cadre qui régira la formation des institutions transitoires de sécurité. Le Bureau dispensera de plus une formation à l'intention des personnels des dispositifs de gestion et de contrôle des institutions transitoires. Outre l'instruction initiale dispensée à la police, le Bureau lancera, par l'entremise du Comité mixte de sécurité et du programme du PNUD pour l'état de droit et la sécurité, un cours de recyclage destiné aux personnels de police actuellement en poste.

13. Un fonds d'affectation spéciale, qui sera administré par le Bureau, a été ouvert pour financer les institutions transitoires de sécurité et en renforcer les capacités, en application des dispositions de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité. Les contributions à ce fonds sont estimées à 66,4 millions de dollars pour 2009, et elles serviront aussi à financer une unité administrative dotée de 5 postes de temporaire (1 P-5, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 2 agents locaux), qui sera chargée de la gestion du fonds.

14. Le Bureau pourra alors entamer la réforme du secteur de la sécurité et mobiliser davantage la communauté internationale en faveur des institutions transitoires de sécurité. Il continuera à cet égard à prêter conseil au Comité mixte de sécurité afin de l'aider à réaliser ses objectifs en matière de contrôle et de développement de ces institutions. Par ailleurs, on compte que les groupes issus de la société civile liés tant au Gouvernement fédéral de transition qu'à l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie fusionneront et que les opposants les plus radicaux se joindront au processus de paix.

15. Le Bureau s'emploiera essentiellement, comme il l'a fait jusqu'ici, à offrir ses bons offices et sa médiation, ainsi qu'à prêter conseil et à aider à rédiger des documents. De plus, il continuera d'assurer le suivi de la coopération politique entre les parties au processus de paix. Il coordonnera également la mise en œuvre de l'approche intégrée des Nations Unies, qui prévoit notamment l'exécution de programmes d'assistance humanitaire et de développement.

16. Par ailleurs, en application des dispositions des résolutions 1816 (2008), 1838 (2008) et 1846 (2008) du Conseil de sécurité ainsi que de la résolution 62/215 de l'Assemblée générale, le Bureau fait office de coordonnateur, au sein du Secrétariat, des questions touchant la piraterie et les vols à main armée commis au large des côtes somaliennes. Il continuera de regrouper les informations que le Secrétariat reçoit des États Membres et des organisations régionales et internationales afin de remplir les obligations du Secrétaire général pour ce qui est de faire rapport au Conseil et à l'Assemblée. Par ailleurs, il continuera d'assurer la liaison avec les États Membres et les organisations régionales afin de recevoir et échanger des renseignements touchant la lutte contre la piraterie. Enfin, il représentera le Secrétaire général à des réunions sur ces questions.

17. Donnant suite aux dispositions de la résolution 1846 (2008) du Conseil, la Somalie a autorisé plusieurs États et organisations régionales à opérer dans ses eaux territoriales. Il est à noter toutefois que cette résolution ne précise pas qui a compétence pour procéder à des saisies et des arrestations en haute mer dans les eaux territoriales somaliennes. S'il est clair que la Somalie est souveraine pour ce qui touche ses eaux territoriales, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas en mesure de traduire en justice les pirates présumés. Le système judiciaire somalien est un domaine qui bénéficiera d'un appui fondamental du Bureau.

B. Coopération avec d'autres organes et organismes

18. Le Bureau continuera de collaborer étroitement avec l'AMISOM et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM pour prêter assistance au Comité mixte de sécurité en ce qui concerne le contrôle et la vérification de l'accord de cessation des hostilités et la mise sur pied de la force nationale de sécurité et la force de police somalienne.

19. Le Bureau, en coopération avec le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies, contribuera à la rédaction de la constitution et à l'organisation du référendum constitutionnel. Il continuera de donner des orientations stratégiques générales et de contribuer aux activités de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des documents directifs relatifs aux attributions et procédures des divers ministères et administrations. En collaboration avec d'autres partenaires, il dispensera une formation aux membres des diverses commissions créées en vertu de la Charte fédérale de transition et de l'Accord de Djibouti, notamment pour ce qui est des élections, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des droits de l'homme, de la réconciliation, de la réforme du secteur de la sécurité et des questions humanitaires. Cette formation sera assurée par des personnels compétents du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies, ou encore des services du Siège de l'ONU, voire par des spécialistes externes. En ce qui concerne les élections, le Bureau agira en étroite coordination avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, ainsi qu'avec le PNUD et l'Union européenne pour ce qui touche la rédaction du code électoral et la formation de formateurs parmi les membres et observateurs de la commission électorale. Les organisations issues de la société civile recevront elles aussi une formation leur permettant de participer aux opérations électorales.

20. En ce qui concerne la synergie entre l'UNPOS et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM ainsi que l'efficacité de leur collaboration, les deux bureaux se partageront un certain nombre de tâches administratives et des activités d'appui opérationnel. Il sera procédé à un examen et à une évaluation, qui permettront d'estimer les dépenses y relatives à inscrire au projet de budget de l'UNPOS pour 2010. Jusque-là, les effectifs administratifs de l' UNPOS demeureront inchangés, et si un appui supplémentaire venait à être requis, il serait assuré par le Bureau d'appui ou par l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) moyennant remboursement des dépenses correspondantes. Par ailleurs, l'UNPOS entend mettre en place un dispositif de coordination, auquel participeront le Bureau d'appui et le PNUD, en vue de rationaliser les activités, d'assurer la circulation de l'information et de s'accorder sur la participation aux coûts des services communs. Les résultats de cette coopération seront indiqués dans le projet de budget de l'UNPOS pour 2010, qui sera présenté dans le cadre des prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales lors de la partie principale de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

21. On trouvera exposés ci-dessous les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour 2009.

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
a) Progrès sur la voie d'un règlement politique représentatif, sans exclusive, grâce à des négociations plus ciblées	a) i) Participation plus large aux Institutions fédérales de transition ouvertes à toutes les parties et largement représentatives *Mesure des résultats* 2007 : 3 groupes, soit le Gouvernement fédéral de transition, des membres de la société civile et la diaspora 2008 : 4 groupes, soit le Gouvernement fédéral de transition, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, des

	membres de la société civile et la diaspora 2009 (objectif) : 4 groupes, soit le Gouvernement fédéral de transition, l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, des membres de la société civile et la diaspora ii) Augmentation du montant des contributions des donateurs aux Institutions fédérales de transition aux fins de financer l'application de l'Accord de Djibouti *Mesure des résultats* 2007 : 145 millions de dollars 2008 : 145 millions de dollars 2009 (objectif) : 200 millions de dollars

Produits

- Réunions mensuelles du Comité de haut niveau et du Comité mixte de sécurité destinées à offrir des conseils et un appui technique aux Institutions fédérales de transition sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Djibouti ainsi que sur les activités en rapport avec le restant de la période de transition
- 6 réunions entre les pays fournissant des contingents, l'Union africaine et les bailleurs de fonds à l'appui du déploiement de l'AMISOM, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix
- 3 réunions avec des groupes ciblés de la société civile et des milieux d'affaires, portant sur le processus politique
- Prestation de conseils techniques dans des domaines spécialisés (droit et politique) dans le cadre de la rédaction de la constitution et du code électoral
- Consultations régulières avec les organisations régionales et sous-régionales (Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Union africaine, Ligue des États arabes et Organisation de la Conférence islamique) sur la situation en Somalie
- 18 réunions de consultation sur l'architecture régionale de sécurité avec les dirigeants des pays de la sous-région et de la région
- Consultations avec la Ligue des États arabes, l'IGAD et d'autres partenaires internationaux, dont le Groupe de contact international sur la Somalie, la Commission européenne et l'Union européenne

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
b) Renforcement de la capacité des Institutions fédérales de transition de mettre en œuvre efficacement la Charte fédérale de transition	b) i) Augmentation du nombre de fonctionnaires ayant suivi une formation dans les domaines suivants : procédures et pratiques judiciaires, administration des tribunaux, droits de l'homme et déontologie, gestion des affaires publiques et administration locale *Mesure des résultats* 2007: 70 2008: 73 2009 (objectif) : 130 ii) Augmentation du nombre de commissions techniques créées par le Gouvernement fédéral de transition avec l'appui des Nations Unies, notamment dans les domaines suivants : constitution, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité,

	réconciliation, population nationale et recensement démographique, fonction publique, économie et relèvement, et Commission électorale *Mesure des résultats* 2007 : 15 2008 : 15 2009 (objectif) : 25 iii) Adoption par le Gouvernement fédéral de transition d'une nouvelle constitution et d'un code électoral *Mesure des résultats* 2007 : 0 2008 : 0 2009 (objectif) : 1

Produits

- Réunions consultatives hebdomadaires avec les différentes commissions techniques du Gouvernement fédéral de transition, visant à les aider dans leurs tâches, notamment la rédaction de la constitution et l'organisation d'un référendum constitutionnel
- Réunions bimensuelles avec la Commission électorale sur la rédaction du code électoral
- 2 stages de formation de formateurs à l'intention de 38 scrutateurs du référendum (2 par district)
- 3 stages de formation sur la communication touchant les questions constitutionnelles, y compris le référendum, à l'intention de 45 journalistes
- 12 stages à l'intention des membres des commissions du Parlement fédéral de transition sur la constitution, la sécurité et la gouvernance, ainsi que des représentants de la société civile (environ 350 participants), portant sur les sujets suivants : processus constitutionnel, droits de l'homme, rôle de la société civile dans la prise de décisions, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité et réconciliation nationale
- Missions de bons offices, mesures de confiance et services consultatifs s'adressant aux Institutions fédérales de transition et aux autorités régionales du « Puntland » et du « Somaliland »
- Réunions hebdomadaires de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies portant sur l'application des recommandations qui figurent dans le rapport sur l'évaluation stratégique (voir S/2008/178 et Corr.1 et 2, annexe II)
- Réunions mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies sur l'orientation et la conduite stratégique de l'action des Nations Unies en Somalie
- Réunions hebdomadaires de coordination avec les organismes humanitaires aux fins de la définition des orientations et de l'échange d'informations

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
c) Progrès sur la voie d'élections libres et régulières	c) i) Augmentation du nombre d'observateurs électoraux ayant suivi une formation *Mesure des résultats* 2007 : 0 2008 : 0

	2009 (objectif) : 38 ii) Augmentation du nombre de scrutateurs ayant suivi une formation *Mesure des résultats* 2007 : 0 2008 : 0 2009 (objectif) : 38

Produits

- Consultations hebdomadaires avec les membres de la Commission électorale nationale, portant sur la rédaction du code électoral
- 3 stages de formation de formateurs à l'intention de membres de la Commission électorale nationale en collaboration avec le PNUD et les membres du groupement de partenaires, parmi lesquels figurent, outre le PNUD, Interpeace, le National Democratic Institute, l'Agency for International Development (USAID), Oxfam Novib Somalie et l'Institut Max Plank de droit public comparé et de droit international)
- 3 stages de formation de formateurs à l'intention de 38 scrutateurs nationaux en collaboration avec le PNUD et d'autres membres du groupement de partenaires
- 3 stages de formation de formateurs à l'intention de 38 observateurs électoraux nationaux en collaboration avec le PNUD et d'autres membres du groupement de partenaires
- 3 stages de formation de formateurs à la couverture des élections nationales à l'intention de 10 journalistes (3 de la radio, 2 de la télévision, 2 de la presse écrite et 3 de sites d'information en ligne) en collaboration avec le PNUD et d'autres membres du groupement de partenaires
- Campagne d'information et de communication concernant les élections, au moyen de programmes radiophoniques et de divers supports d'information (dépliants, affiches et t-shirts)
- 12 réunions d'information sur les opérations électorales à l'intention des partis politiques somaliens
- Réunions hebdomadaires de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et le groupement de partenaires, portant sur la planification et la tenue des élections

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
d) Progrès dans le renforcement de l'architecture régionale de sécurité, en consultation avec l'IGAD, l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et d'autres partenaires internationaux, parmi lesquels la Ligue des États arabes et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	d) i) Adoption d'une architecture régionale de sécurité, y compris des principes de lutte antipiraterie *Mesure des résultats* 2007 : 0 2008 : 0 2009 (objectif) : 1 ii) Augmentation du nombre de pays ayant adopté un plan d'action stratégique pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région *Mesure des résultats* 2007 : 0 2008 : 0 2009 (objectif) : 6

	iii) Augmentation du nombre d'activités transfrontières menées par des États membres de l'IGAD *Mesure des résultats* 2007 : 2 2008 : 2 2009 (objectif) : 3 iv) Augmentation du nombre de pays et d'organisations internationales participant à la lutte antipiraterie *Mesure des résultats* 2007 : 2 2008 : 10 2009 (objectif) : 13

Produits

- 20 consultations sur la sécurité régionale avec des organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine, Communauté d'Afrique de l'Est)
- 20 consultations avec les pays de la région (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Soudan)
- Prestation d'un appui technique dans les domaines militaire, politique et économique, assuré par un groupe d'experts des états membres de l'IGAD et par d'autres organismes internationaux, tels que l'Organisation maritime internationale (OMI), la Ligue des États arabes et l'OTAN, aux fins du renforcement de l'architecture régionale de sécurité et de la prévention de la piraterie
- Réunions mensuelles avec l'IGAD portant sur les problèmes de sécurité dans la corne de l'Afrique
- 3 documents de réflexion sur l'intégration régionale, les dispositions de sécurité régionales et les stratégies de règlement des problèmes transfrontières régionaux
- Facilitation de 5 initiatives de paix régionales lancées par les gouvernements ou par la société civile
- 2 stages de formation destinés aux hauts fonctionnaires des pays de la région
- Formation d'au moins 48 hauts fonctionnaires des pays de la région aux questions relatives à la paix et la sécurité
- Prestation d'une assistance technique en vue de la mise en place d'un dispositif régional de prévention et de règlement des conflits
- Organisation d'une conférence annuelle sur la piraterie
- Prestation à la Somalie d'un appui technique dans les domaines militaire et du renseignement en vue de prévenir et combattre la piraterie
- Prestation, en collaboration avec l'OMI, d'un appui technique (avis juridiques) aux navires chargés de lutter contre la piraterie dans les eaux internationales

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
e) Progrès dans la promotion et la protection des droits de l'homme et l'état de droit	e) i) Diminution du nombre de plaintes pour violation des droits de l'homme déposées par des militants des droits de l'homme

	Mesure des résultats 2007 : 3 245 2008 : 3 500 2009 (objectif) : 2 000 ii) Augmentation du nombre de centres d'information sur les droits de l'homme *Mesure des résultats* 2007 : 0 2008 : 0 2009 (objectif) : 3

Produits

- Prestation aux institutions somaliennes (police, administration judiciaire, forces armées et administrations locales) de conseils relatifs à l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme
- Prestation de conseils en vue de la mise en place de dispositifs de justice transitionnelle
- 5 stages de formation aux droits de l'homme à l'intention de fonctionnaires du Ministère de la justice et de magistrats
- 5 stages de formation aux droits de l'homme à l'intention de responsables des forces de l'ordre
- Rapports périodiques sur la situation des droits de l'homme en Somalie
- Réunions bimensuelles de coordination des activités relatives aux droits de l'homme, avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies
- Réunions mensuelles avec les Institutions fédérales de transition, aux fins de consultation et de prestation de conseils concernant les questions relatives aux droits de l'homme, le droit international en la matière et son application en Somalie

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
f) Progrès dans la mise en œuvre d'un accord de cessez-le-feu	f) i) Augmentation du nombre de combattants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie dans les zones de préregroupement *Mesure des résultats* 2007 : 0 2008 : 0 2009 (objectif) : 10 000 hommes pour la force de police somalienne et 6 000 hommes pour la force nationale de sécurité ii) Augmentation du nombre d'agents de contrôle et de vérification ayant reçu une formation *Mesure des résultats* 2007 (effectif) : 0 2008 (effectif) : 0 2009 (objectif) : 300 iii) Augmentation du nombre de zones de sécurité créées par les parties

	Mesure des résultats 2007 (effectif) : 0 2008 (effectif) : 0 2009 (objectif) : 8 iv) Augmentation du nombre de combattants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie rejoignant la force mixte du Gouvernement fédéral de transition et de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie *Mesure des résultats* 2007 (effectif) : 0 2008 (effectif) : 0 2009 (objectif) : 6 000

Produits

- Coordination de la fourniture, par l'entremise du Comité mixte de sécurité, de moyens logistiques (tentes, rations alimentaires, etc.) dans les zones de préregroupement
- Formation au contrôle et à la vérification, en collaboration avec le programme du PNUD pour l'état de droit et la sécurité
- Prestation de conseils et d'une assistance technique aux sous-comités mixtes de sécurité des régions et des districts, concernant l'administration des zones de sécurité, notamment l'accès à des fins humanitaires et l'acheminement de l'aide humanitaire
- Prestation de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement fédéral de transition et à la force de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie concernant la création d'une force mixte
- 4 stages de formation à l'intention de membres du Gouvernement fédéral de transition et de la force de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie

Réalisations escomptées	**Indicateurs de succès**
g) Progrès vers la stabilisation des institutions de sécurité	g) i) Augmentation du nombre des hommes de la force de police somalienne ayant reçu une formation aux normes de maintien de l'ordre, aux droits de l'homme et à l'éthique professionnelle *Mesure des résultats* 2007 : 7 000 2008 : 7 000 2009 (objectif) : 12 000 ii) Augmentation du nombre de soldats ayant déposé les armes (anciens soldats de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie réinsérés dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration) *Mesure des résultats* 2007 : 0 2008 : 0 2009 (objectif) : 8 000

Produits

- 2 stages de formation aux normes de maintien de l'ordre, aux droits de l'homme et à l'éthique professionnelle
- Prestation de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement fédéral de transition et aux institutions de sécurité en vue de la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité
- Prestation de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement fédéral de transition en vue de la mise sur pied de la force nationale de sécurité et de la force de police somalienne
- Organisation d'une conférence internationale des bailleurs de fonds et mobilisation de ressources destinées à financer les institutions de sécurité et à renforcer leurs capacités

C. Facteurs externes

22. L'UNPOS devrait atteindre ses objectifs sous réserve que : a) les Institutions fédérales de transition ne soient pas déstabilisées par une opposition interne ou externe; b) le Gouvernement fédéral de transition et l'opposition signent un accord de paix global; c) les gouvernements des pays de la région et les organisations régionales entérinent le processus de paix; d) la communauté internationale s'emploie de nouveau et de manière concertée à étayer le processus de paix; e) les pays de la région s'engagent à promouvoir la paix et la stabilité dans la corne de l'Afrique.

D. Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts	*Montant effectif des dépenses*	*Crédits ouverts*	*Montant total des crédits approuvés*	*Du 1er janvier au 31 décembre 2009*		
	2008	*2008*	*2009*	*2008-2009*	*Total*	*Montant net des ressources additionnelles nécessaires*	*Dépenses non renouvelables*
Catégorie de dépenses	*1*	*2*	*3*	*4 = 1 + 3*	*5*	*6 = (5 + 2 – 4)*	*7*
Personnel civil	6 395,9	3 554,3	1 012,3	7 408,2	7 398,8	3 544,9	–
Dépenses opérationnelles	8 864,2	6 609,9	533,2	9 397,4	8 605,3	5 817,8	1 732,0
Total	**15 260,1**	**10 164,2**	**1 545,5**	**16 805,6**	**16 004,1**	**9 362,7**	**1 732,0**

23. Dans sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues en matière de sécurité afin de transférer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie de Nairobi à Mogadiscio. On se souviendra que l'Assemblée générale avait approuvé des crédits d'un montant total de 1 545 500 dollars pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2009, dans l'attente des résultats de la mission d'évaluation qui devait permettre d'établir les hypothèses budgétaires du transfert du Bureau en Somalie et chiffrer les ressources nécessaires.

24. Un budget révisé pour 2009 a été présenté à l'Assemblée pour examen à la première partie de la reprise de sa soixante-troisième session (A/63/346/Add.6, sect. C). Il n'avait pas été possible alors de tenir compte des incidences de

l'adoption, par le Conseil, de la résolution 1863 (2009). L'Assemblée a donc, à la section IV de sa résolution 63/268, prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session, un projet de budget révisé du Bureau pour 2009. Le présent rapport renferme les prévisions de dépenses demandées par l'Assemblée.

25. Le montant net révisé des dépenses prévues pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009, qui se chiffre à 16 004 100 dollars (montant brut : 16 987 300 dollars), comprend les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités correspondant à 98 postes de temporaire (7 398 800 dollars), les frais afférents aux consultants (211 500 dollars), les frais de voyage (1 092 100 dollars), et diverses dépenses opérationnelles : installations et infrastructures (1 620 100 dollars), transports terrestres (669 000 dollars), transports aériens (2 677 600 dollars), transmissions (1 629 400 dollars), informatique (464 700 dollars), services médicaux (51 900 dollars) et fournitures, services et matériel divers (189 000 dollars).

26. Ces chiffres font apparaître une augmentation de 744 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2008 (15 260 100 dollars). Ceci s'explique pour l'essentiel par l'augmentation du nombre de postes de temporaires, laquelle est partiellement compensée par la diminution des dépenses relatives au matériel de transmissions et d'informatique résultant de l'impossibilité de transférer le Bureau en Somalie.

27. Sur la base des dépenses effectives de 2008 (10 164 200 dollars), on estime à 6 641 400 dollars le reliquat des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009. Le montant net des ressources additionnelles demandées pour le Bureau pour 2009 s'élèverait donc à 9 362 700 dollars.

E. Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires des catégories supérieures									*Agents des services généraux et catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	**Total partiel**	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	**Total, personnel recruté sur le plan international**	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectif approuvé 2008	1	–	1	1	7	9	9	–	**28**	12	4	**44**	12	16	–	**72**
Effectif approuvé jusqu'en juin 2009	1	–	1	1	8	12	10	–	**33**	16	4	**53**	12	16	–	**81**
Effectif proposé	1		1	2	10	20	11	1	**46**	24	–	**70**	12	16		**98**
Variation	**–**	**–**	**–**	**1**	**2**	**8**	**1**	**1**	**13**	**8**	**(4)**	**17**	**–**	**–**	**–**	**17**

28. L'Assemblée générale a approuvé la création en 2009 d'un groupe de planification commune doté de quatre postes de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile), d'un poste de temporaire P-4 pour un spécialiste du soutien logistique, et de 4 postes de temporaire au titre de la sécurité (1 P-4 et 3 agents du Service mobile). Compte tenu des incidences de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité, il est proposé de créer un bureau du développement du secteur de la sécurité, qui se composerait d'un groupe consultatif pour les

questions militaires et d'un groupe consultatif pour les questions de sécurité, et d'augmenter les effectifs de l'UNPOS de 17 personnes, comme suit :

a) Un juriste (P-4) qui serait essentiellement chargé de la liaison, des aspects juridiques liés à la piraterie et du renforcement des capacités juridiques du Bureau;

b) Dix postes de temporaire supplémentaires pour le futur bureau du développement du secteur de la sécurité, répartis comme suit : pour le bureau, un directeur (D-1), un spécialiste (hors classe) de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et un assistant personnel; pour le groupe consultatif pour les questions militaires, un analyste de l'information militaire et agent de liaison (P-4) et un assistant administratif (Service mobile); pour le groupe consultatif pour les questions de sécurité, quatre conseillers supplémentaires pour les questions de police (3 P-4 et 1 P-3) et un assistant administratif (Service mobile), afin d'aider le nouveau Gouvernement somalien à élaborer et mettre en œuvre les arrangements transitoires en matière de sécurité en vue d'assurer l'application de l'Accord de Djibouti, et à planifier sur la durée la mise en place des institutions du secteur de la sécurité prévues par la future constitution;

c) Un spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5) chargé de prêter un appui politique en vue de la rédaction de la constitution, d'en superviser les travaux et d'en définir les orientations stratégiques, à la lumière des faits nouveaux découlant de l'Accord de Djibouti;

d) Un assistant administratif (Service mobile) pour étayer le Groupe des affaires humanitaires et des questions de développement;

e) Quatre spécialiste des droits de l'homme (3 P-4 et 1 P-2) qui superviseront les aspects relatifs au respect des droits de l'homme par les forces de sécurité somaliennes et l'administration pénitentiaire.

29. En application des dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi, les quatre postes de temporaire occupés par des agents des services généraux (Autres classes) seront convertis en postes d'agents du Service mobile au 1er juillet 2009.

II. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

30. **L'Assemblée générale est priée :**

a) D'approuver les prévisions de dépenses révisées du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour 2009, d'un montant net de 16 004 100 dollars (montant brut : 16 987 300 dollars);

b) De prendre note de la somme de 6 641 400 dollars correspondant au reliquat des crédits ouverts pour le Bureau au budget de l'exercice 2008-2009, après déduction des dépenses effectives encourues en 2008;

c) D'ouvrir, comme prévu par sa résolution 41/213, des crédits additionnels d'un montant de 9 362 700 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et de 983 200 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), et d'inscrire en contrepartie un montant égal à la somme de ces crédits au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.